

Compte rendu de la séance du 17 octobre 2018

Sous la présidence de M. Hervé BELLOY

Etaient présents : Christian CHOLEY – Pascal MARCHAL – Michel MARTIN – ~~Etienne CHOUVET~~ – Luc GASCARD – ~~Isabelle LENEL~~ – Danielle CAMPO – Christine MEGLY – ~~Sébastien SOUCHON~~ – Pascal ALEXANDRE – François MACLOT – ~~Yohann MEKNACI~~ – Christian JEANDEMETZ – Francis CLARENN

Les personnes dont le nom est barré sont absentes ou excusées et reportées ci-dessous

Absents : Etienne CHOUVET excusé – Isabelle LENEL absente – Sébastien SOUCHON excusé – Yohann MEKNACI excusé

N°27/2018/7.5 : Dotation de fonctionnement aux écoles

Le Conseil municipal doit définir le montant de la dotation de fonctionnement aux écoles élémentaire et maternelle de Luppy. Il propose d'accorder une somme de 20,00 € par enfant.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'accorder un montant de 20,00 € par enfant au titre de la dotation de fonctionnement scolaire jusqu'à nouvel ordre.

N°28/2018/2.2 : Autorisation de passage en terrain privé d'une canalisation d'assainissement-régularisation

Monsieur le Maire expose que dans le cadre des travaux d'extension du réseau d'assainissement réalisés sur la commune, il convient de l'autoriser à signer avec chaque propriétaire concerné une autorisation de servitudes pour autorisation de passage en terrain privé d'une canalisation d'assainissement.

La convention vise à arrêter les modalités pratiques de l'implantation de la servitude.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la rédaction d'une convention de servitudes pour autorisation de passage en terrain privé d'une canalisation d'assainissement ;
- **APPROUVE** le versement d'une indemnité correspondant à la servitude de passage comme énoncé dans chaque convention ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

Vote : unanimité des présents

N°29/2018/7.1 : Virement de crédit-Budget Assainissement

Monsieur le Maire indique qu'il n'avait pas été prévu de crédits au 2315 «Installations, matériel et outillage techniques », pour régler les compensations forfaitaires relatives au passage d'une canalisation d'assainissement en terrain privés

Aussi, il est nécessaire de procéder à un virement de crédit à la section d'investissement pour assurer les règlements correspondants aux propriétaires concernés.

Il propose de procéder aux écritures suivantes :

Articles	Libellés	Montant en moins	Montant en plus
2315	Installations, matériel et outillage techniques		2.090,00 €
2318	Travaux Divers	- 2.090,00 €	
Totaux :		- 2.090,00 €	+ 2.090,00 €

Vote : unanimité des présents

N° 30/2018/7.1 : Virement de crédit-Budget Principal

Monsieur le Maire indique que les crédits prévus au budget principal sur l'opération 1000302 « Enfouissement des réseaux rue principale » ne sont pas suffisants pour régler la totalité des frais d'honoraires du décompte général définitif du maître d'œuvre BEREST, suite à une révision de prix.

Aussi, il est nécessaire de procéder à un virement de crédit à la section d'investissement pour assurer ce dernier règlement.

Il propose de procéder aux écritures suivantes :

Articles	Libellés	Montant en moins	Montant en plus
2315-1000302	Enfouissement des réseaux rue Principale		122,00
020	Dépenses imprévues d'investiss.	- 122,00	
Totaux		- 122,00	+ 122,00

Vote : unanimité des présents